

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 22 juin 2018

Excusés : Catherine Mathieu, Pierre Villeneuve, Lionel Peyrelong

- Demande d'achat de terrains communaux à Bonnefond
Mr le Maire présente la demande de Mr et Mme Vacher Valentin pour l'achat de terrains communaux à Bonnefond d'une surface d'environ 1 500 m² (ces terrains sont actuellement utilisés comme jardins par plusieurs particuliers, ceux-ci ayant donné leur accord pour laisser ces terrains). Mr le Maire s'est retiré au moment de la discussion sur ce dossier et pour le vote. Le conseil municipal donne son accord pour vendre ces terrains à Mr et Mme Vacher au prix de 7.50 € le m².
- Vente de terrains communaux à La Montat
Les conjoints Sauron ayant un acheteur potentiel pour leur propriété de la Montat, cet acheteur souhaiterait acquérir des terrains communaux situés au tour de la maison. Le conseil municipal donne son accord de principe pour vendre une partie des parcelles 143 et 144 et les parcelles 142 et 37. Le conseil souhaite que le futur acquéreur rencontre le maire ^pour plus de précisions.
- Droits de préemption
La maison de Mme Eugénie Delabre est en cours de vente. Ce bien rentre dans le périmètre du droit de préemption de la commune. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

Le fonds de commerce de la « boucherie-dépôt de pain » ayant été vendu à Audrey Ribes et Amandine Riou, ce bien est également dans le périmètre du droit de préemption de la commune, le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

- Loyer boucherie
Suite à la reprise de la « boucherie-boulangerie » à partir du 1^{er} juillet, il convient d'établir un bail avec les nouveaux locataires et de fixer le montant du loyer. Le conseil municipal décide d'établir un bail dérogatoire de 23 mois et de fixer le montant du loyer à 150 € par mois. La commune envisage pour le futur la création d'un commerce « multiservices ».
- Convention de médiation avec le CDG 43
Mr le Maire présente la convention « médiation » proposée par le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion propose de mettre en place à titre expérimental une procédure de médiation en cas de litiges entre les agents et leur collectivité. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.
- Utilisation des communaux non loués
Pour éviter les litiges entre agriculteurs qui font manger l'herbe des communaux ne faisant pas l'objet d'un bail (les passas...), le conseil municipal a décidé de créer une commission qui statuera sur l'utilisation de ces communaux. La commission est composée de Franck Chazallon, Gérald Gibaud, André Defay et Michelle Demars. Les agriculteurs souhaitant mettre leurs bêtes sur ces communaux devront faire une demande à la mairie et après accord pourront clôturer ces terrains avec une clôture volante pendant la durée d'utilisation de ces communaux. Un courrier sera adressé à tous les agriculteurs de la commune afin d'établir des contrats annuels de vente d'herbe.
- Piste forestière Vallée de l'Aubépin
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) étudie la possibilité de créer une piste forestière allant de sous Malrevers jusqu'à Machabert (le tracé n'est pas encore totalement défini). Cette piste permettrait aux différents propriétaires d'exploiter les forêts situées vers la vallée de l'Aubépin. De plus, la commune pourrait bénéficier de subventions pour cette opération. Ce projet sera réalisé à condition que les financeurs suivent.

- Bilan garderie

Depuis la rentrée 2017-2018, la commune a mis en place une garderie pour accueillir les enfants de l'école, le matin de 7h15 à 8h15 et le soir de 16h45 à 17h45. Actuellement, 4 enfants utilisent régulièrement ce service. Pour l'année prochaine, 4 enfants seraient intéressés. Le conseil municipal décide de continuer la garderie.